

## LE RÔLE DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Sans parler de l'enquête criminelle et des conséquences qu'elle pourrait avoir, le ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement appuie le comité des transports dont les travaux portant sur les affaires d'Air Canada ont été interrompus? Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas que le comité, qui n'a pas siégé depuis deux semaines, se réunisse en ce moment? S'attend-il incessamment à une ou à plusieurs démissions?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Madame le Président, il me semble évident que nous avons toujours appuyé les travaux du comité des transports. Le député n'est pas sans savoir qu'en vertu du Règlement de la Chambre, les comités établissent leurs propres règles, leurs calendriers et décident de leurs activités.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Axworthy:** Ce n'est peut-être pas la norme à laquelle le député se conforme, mais nul doute que les autres membres du comité le font.

## LA POSITION DU PRÉSIDENT

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Le ministre s'attend-il à la démission de M. Amyot?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Non, madame le Président.

\* \* \*

## LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

## L'AUGMENTATION DES DROITS DE PÉAGE—L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Arnold Malone (Crowfoot):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. De 1978 à 1980, le péage de la Voie maritime du Saint-Laurent a augmenté de 100 p. 100; en 1982, il a augmenté de 18 p. 100 et cette année, il a encore augmenté de 10 p. 100, soit une augmentation totale de 28 p. 100 au cours des deux dernières années. Compte tenu de l'état des coûts et des prix qui se resserre sur les agriculteurs, puis-je demander au ministre ce qu'il est advenu du programme des six et cinq?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Madame le Président, je crois que le député a partiellement répondu à sa propre question. Le péage est fixé de manière à permettre à la Voie maritime de couvrir ses frais d'entretien, selon le concept du paiement par l'utilisateur. Les droits exigés des usagers n'ont pas augmenté de façon exorbitante comparé à l'ensemble des frais de transport au Canada, et les directives du gouvernement ont été respectées.

**M. Malone:** Madame le Président, je connais le Règlement de la Chambre, et je m'abstiendrai donc de commenter cette réponse odieuse.

## Questions orales

**Des voix:** Oh, oh!

## ON DEMANDE AU MINISTRE DE BLOQUER LE PÉAGE

**M. Arnold Malone (Crowfoot):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Comment peut-il répondre aussi cavalièrement quand il sait que les agriculteurs ont subi une hausse exorbitante des coûts qui ont doublé et même triplé ces cinq dernières années? Leurs revenus n'ont pas changé depuis dix ans. Étant donné que de 1976 à 1982, les dépenses des agriculteurs ont augmenté de 115 p. 100, alors que leurs revenus n'ont augmenté que de 36 p. 100, et étant donné qu'il s'agit d'une société de la Couronne qui relève du ministre, ce dernier plafonnera-t-il le péage de la Voie maritime du Saint-Laurent? Ce sont tous les agriculteurs qui paient, puisque leur revenu net est réduit en conséquence, qu'ils utilisent ou non la Voie maritime. Le ministre bloquera-t-il ces frais, au moment où il s'efforce de faire quintupler le tarif du Nid-de-Corbeau d'ici 1991?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Madame le Président, je répète encore une fois qu'aux termes du refinancement de la Voie maritime décidé en 1977, les droits sont fixés selon une formule visant à permettre à la Voie maritime d'assumer ses frais normaux d'exploitation. Cette formule a été retenue après négociation avec le gouvernement des États-Unis, qui est également partenaire dans la Voie maritime. Naturellement, ces négociations se poursuivent. Je crois que l'on a déjà signalé qu'au cours de cette période, il n'y a eu aucune augmentation des droits d'éclusage sur le canal Welland. La formule est révisée annuellement. Cependant, je voudrais signaler encore une fois, madame le Président, l'illogisme dont font constamment preuve les députés de l'opposition. D'une part, le chef de l'opposition ne cesse de dire que le gouvernement dépense trop d'argent, et d'autre part, ses députés exigent que l'on dépense davantage et que l'on accorde des subventions plus fortes. Il faut choisir.

\* \* \*

## LES FINANCES

## LA RENÉGOCIATION DES HYPOTHÈQUES AUPRÈS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances par votre intermédiaire. Hier, le ministre a dit qu'il continuerait à exercer des pressions sur les établissements de crédit pour veiller à ce qu'ils permettent de renégocier les hypothèques moyennant le paiement d'une pénalité correspondant à trois mois d'intérêts. M<sup>me</sup> le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré qu'elle envisage de modifier la loi sur les intérêts. Comme la Société du crédit agricole et la Banque fédérale de développement relèvent en fin de compte du ministre des Finances, pourrait-il nous dire s'il permettra aux Canadiens qui ont une hypothèque auprès de ces deux sociétés de la Couronne de renégocier celle-ci en payant une pénalité représentant trois mois d'intérêts?